

**Contacts :** Alexandra Sarazin  
BDandP  
01.44.53.04.88  
[asarazin@bdandp.com](mailto:asarazin@bdandp.com)

Russell Investments  
6, rue Christophe Colomb  
75008 Paris, France

[www.russell.com](http://www.russell.com)

## Russell et Tadawul signent un accord pour la création d'indices

PARIS, LE 15 NOVEMBRE 2010 – Russell Investments et la Bourse saoudienne (Tadawul) (qui représente la moitié de la capitalisation boursière et près de trois-quarts des volumes boursiers négociés sur les marchés d'actions du Conseil de Coopération du Golfe (CCG)) ont signé un accord selon lequel Tadawul autorise Russell à concevoir des indices portant sur le marché saoudien.

Selon les termes de l'accord, Russell est autorisé à utiliser les prix en temps réel du Tadawul ainsi que d'autres données pour créer des indices Russell mesurant la performance du marché saoudien, ainsi que des indices sur les différents marchés du CCG. Les Indices Russell pourront également servir de référence pour les produits d'investissement comme les FCP, les ETF et d'autres produits financiers permettant aux investisseurs de bénéficier des performances du marché saoudien des actions.

Abdullah Suweilmy, CEO du Tadawul, déclare « Tadawul est ravi d'intégrer Russell Indexes dans la liste croissante de fournisseurs d'indices agréés présents en Arabie Saoudite. Grâce à l'expertise et à la présence internationale de Russell, les sociétés de gestion d'actifs d'Arabie Saoudite, mais également du monde entier, pourront faire appel aux services de Russell Indexes. Nous sommes également ravis des initiatives convenues entre Russell Indexes et Tadawul pour développer leur collaboration à l'avenir. »

Pascal Duval, Directeur Exécutif EMOA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) chez Russell Investments, indique « Grâce à cet accord avec Tadawul, nous allons proposer des outils d'investissement représentant avec objectivité les tendances du marché saoudien des actions. Nous espérons engager une relation fructueuse et régulière avec Tadawul et nous sommes convaincus que ce partenariat nous permettra de proposer aux investisseurs des outils efficaces pour participer à l'évolution de ce grand marché. »

### A propos de Russell Investments

Créé en 1936, Russell Investments est une société mondiale de services financiers qui répond aux besoins des investisseurs institutionnels, des conseillers financiers et des particuliers dans plus de 40 pays. Au cours de son histoire, les innovations de Russell ont façonné de nombreuses pratiques qui sont aujourd'hui devenues des normes dans le secteur de l'investissement et ont forgé la réputation d'excellence et de leadership de la société. Au

30 septembre 2010, la société gérait 149 milliards de dollars d'actifs. Pour découvrir comment Russell renforce la sécurité financière de ses clients, visitez le site [www.russell.com](http://www.russell.com).

Lancée en 1984, la gamme d'indices Russell permet d'évaluer avec précision les différents segments des marchés américains et de mieux suivre le comportement des investisseurs dans le cadre de ses activités de gestion et de conseil financier. Ce service comprend la conception d'indices de capitalisation boursière pondérés du flottant, les rebalancements annuels, les analyses de style multi-factorielles ainsi que l'établissement de règles objectives et transparentes. Au 31 décembre 2009, les Indices Russell couvraient plus de 3 900 milliards de dollars d'actifs.

###

Russell Investment Group est une société immatriculée dans l'État de Washington (États-Unis) présente dans le monde entier par l'intermédiaire de filiales, dont Russell Investments, et appartient à The Northwestern Mutual Life Insurance Company.

Russell Investments est le propriétaire des marques commerciales, des marques de service et des droits liés à ses indices.

Les indices de Russell ne sont pas gérés et il est impossible d'y investir directement.

Les informations contenues dans le présent document n'ont pas vocation à constituer un conseil juridique, fiscal, d'investissement ou relatif à des titres. Elles ne constituent ni une opinion concernant le caractère approprié d'un investissement, ni une quelconque sollicitation. Les informations contenues dans le présent document ne doivent pas être interprétées sans l'obtention préalable d'un conseil juridique, fiscal et d'investissement spécifique prodigué par un professionnel agréé.